

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10-416-1931 Masse de casernement dans les corps de troupe aux colonies.

n° 10-416-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 416 du 31/07/1931

Date de publication
19 juin 1931

Date du numéro
31 juillet 1931

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 1er du décret du 18 janvier 1907 portant création d'une masse de casernement dans les corps de troupe de toutes armes aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'alinéa 5° de l'article 1er , du décret du 18 janvier 1907, est abrogé et rem placé par le suivant : « 5° Consommations pour le chauffage et pour l'éclairage intérieur et extérieur de ces mêmes immeubles. » Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Gaston DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Paul Reynaud.**